

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 868

présenté par

Mme Lingemann, Mme Josso et M. Lecamp

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 63, insérer l'alinéa suivant :

« Une meilleure information sur les voies de recrutement dans la magistrature sera également développée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aujourd'hui, il est impératif de mettre en place une meilleure information sur les voies de recrutement dans la magistrature afin d'encourager et de faciliter l'accès à cette profession. De nombreux étudiants et professionnels du droit peuvent être intéressés par une carrière de magistrat, mais ils manquent souvent de clarté et de visibilité sur les différentes opportunités qui s'offrent à eux.

En fournissant une information complète et accessible sur les voies d'accès à la magistrature, les critères de sélection, les concours et les formations requises, on permet aux candidats potentiels de prendre des décisions éclairées et de se préparer de manière adéquate.

Une meilleure information contribue également à diversifier le recrutement en attirant des profils variés et en encourageant une plus grande représentativité au sein de la magistrature.

Enfin, cela renforce la confiance du public envers la justice en faisant connaître les processus de sélection et de formation des magistrats, ainsi que les critères de professionnalisme et d'impartialité exigés.